

Direction Générale Déplacements Direction des Investissements

Affaire suivie par Jean Claude POREZ Tél. +33 (0)2 40 99 49 41

Nos réf.: 1111_L124_TW_Accident_Cardo_BEA_TT

Objet: Accident tramway du 27 avril 2010 à Orvault

Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement Monsieur Claude AZAM Directeur du BEA-TT Tour Voltaire 92055 La Défense cedex

Nantes, le 1 5 NOV. 2011

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'enquête technique ouverte le 4 mai 2010, sur la collision entre une rame de tramway et une voiture particulière survenue au droit du carrefour giratoire « Cardo/Printemps », deux recommandations, ont été adressées à Nantes Métropole.

Ces recommandations portaient sur le réaménagement des carrefours de l'esplanade du « Cardo » et sur le renforcement de la signalisation lumineuse équipant les intersections des lignes de tramway avec des voies routières.

Je porte à votre connaissance que tous les travaux de mise en sécurité relatifs à l'esplanade du « Cardo », réalisés dans le cadre du plan d'action de mise en sécurité 2009/2011 sont aujourd'hui terminés.

Pour ce qui concerne le renforcement de la signalisation lumineuse équipant les intersections des lignes de tramway avec des voies routières, il apparait que le retour d'expérience sur les giratoires traités dans le cadre des programmes de renforcement de la signalisation lumineuse, et notamment la suppression des R22j (feux tricolore jaune clignotant) en entrée de giratoires, n'a pas apporté les effets positifs attendus en termes d'accidentologie.

Fort de ce constat, il a été décidé, dans le cadre de la mise en sécurité de l'esplanade du « Cardo », la mise en œuvre d'une expérimentation de signalisation par feux des entrées du giratoire de la route de Rennes.

Ce retour d'expérimentation permettra à Nantes Métropole, dans le cadre du prochain plan triennal de mise en sécurité de son réseau tramway, de poursuivre le principe de réduire l'accidentologie et ainsi d'améliorer la crédibilité de la signalisation lumineuse.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

> Jean-François RETIERE Vice-président

Copies à : DGCT - MATS

DGD - direction de la circulation

Semitan Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Président.

NANTES MÉTROPOLE